

215C1027
FR0000120537-OP007-E01

10 juillet 2015

Réouverture de l'offre publique d'échange visant les actions de la société.

LAFARGE
(Euronext Paris)

- 1- Le 10 juillet 2015, Société Générale et UBS Securities France S.A., agissant pour le compte de la société de droit suisse Holcim Ltd, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'échange visant les actions de la société LAFARGE **sera réouverte du 15 au 28 juillet 2015 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé¹ qu'à l'issue de l'offre publique d'échange visant les actions de la société, l'initiateur détient 252 230 673 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 87,46% du capital et au moins 83,94% des droits de vote de cette société².

La société Holcim Ltd s'engage irrévocablement à acquérir, par remise de **9 actions nouvelles Holcim à émettre (jouissance courante) pour 10 actions LAFARGE présentées (jouissance courante)**, la totalité des actions LAFARGE existantes non détenues par elle, soit 36 180 515 actions LAFARGE.

Sont également visées par la réouverture de l'offre, 4 927 109 actions LAFARGE susceptibles d'être créées jusqu'à la clôture de la réouverture de l'offre par exercice d'options de souscription d'actions.

- 2- Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Cf. D&I 215C1014 du 9 juillet 2015.

² Sur la base d'un capital composé de 288 411 188 actions représentant au plus 300 493 937 droits de vote (estimation ne prenant en compte qu'une partie de la perte des droits de vote double attachés aux actions apportées à l'offre) en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.